



# GROUPE SCOLAIRE MADELEINE DANIELOU

08 BP 525 ABIDJAN 08 – <https://madeleinedanielou.ci>

+ 225 22 44 01 86 +225 85 69 23 31

## Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser :

- Le respect des personnes et des biens
- La qualité du travail
- Un bon climat relationnel

## HORAIRE

Niveau \ Horaire	Matinée	Après-midi
Préscolaire	7 h 30 – 11 h 30	15 h 00 – 16 h 30
Primaire	7 h 30 – 11 h 45	14 h 30 – 16 h 30
Secondaire	7 h 30 – 12 h 25	14 h 00 – 16 h 45

## UNIFORME

**Préscolaire** : La robe en tissu vichy est imposée, mais le modèle est au choix. Les couleurs sont le **vert** pour la petite section, le **jaune** pour la moyenne section et le **bleu** pour la grande section. Le tablier de protection est en vente dans l'établissement.

**Primaire** : Deux (02) types de tenue en tissu vichy bleu et blanc sont imposés :

- Lundi et mardi : une jupe assortie d'un haut à col-marin ;
- Mercredi et jeudi : une robe trapèze à manches courtes ;
- Vendredi et jour de sortie : une robe à col marin sans manche.

**Collège et lycée** : Jupe bleu-marine, froncée à la taille, qui descend au-dessous du genou ; chemisier blanc, col ouvert, à manches courtes ou sans manche.

**NB** : les chaussures fermées, doivent être de couleur noire, marron foncé ou bleu foncé.

*Les cheveux* gardés naturels et nattés sont sans fioritures au préscolaire et au primaire.

Au collège, ils sont coupés court sans fantaisies ; et au lycée la coiffure reste simple, discrète et sans mèches.

**Tenue de Sport**: Tee-shirt et bloomer en vente dans l'établissement.

Prévoir une paire de tennis.

## **PONCTUALITE**

L'exactitude est une exigence de la vie collective et un signe de responsabilité individuelle. Une élève en retard devra passer obligatoirement par la Division.

**ABSENCE** : En cas d'absence prévue, une autorisation est délivrée :

- Au préscolaire, par la Directrice
- Au primaire, par le Directeur
- Au secondaire, par la Responsable de Division ou son Adjointe.

En cas de maladie, les parents préviendront les Responsables respectifs avant 9 h pour la matinée et avant 14 h pour l'après-midi.

Pour réintégrer la classe, les élèves devront se munir d'un billet d'entrée délivré par les Responsables respectifs au regard du justificatif daté et signé des parents ou du correspondant.

**TELEPHONE** : L'usage du téléphone portable est interdit aux élèves dans l'enceinte de l'établissement.

**GESTION DE LA PANDEMIE** : disposer de deux (2) cache-nez / jour et un mini flacon de gel hydro- alcoolique.

**RESPONSABILITE DE L'ELEVE** : La première responsabilité de l'élève est celle de son travail, mais elle pourra aussi être amenée à prendre part à des responsabilités dans la vie collective. Le bien commun est sous la responsabilité de tous.

L'élève est aussi responsable de tout ce qu'elle apporte à l'école : argent (éviter les sommes importantes), calculatrice, livres (manuels scolaires), affaires personnelles.

**NB : éviter les objets de valeur !**

**RELATION AVEC LES PARENTS** : Elle est primordiale. La Responsable de Division et son Adjointe sont à la disposition des élèves et des parents afin de permettre une meilleure collaboration et un suivi personnalisé. Les parents sont invités à rencontrer régulièrement la Directrice du préscolaire, le Directeur du primaire, la responsable de la Division ou son adjointe.

### ***Précédé de la mention***

(Lu et approuvé)

(J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter)

.....

.....

.....

Signature des Parents

Signature de l'élève

Date : .....